

# REGLEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE COFFEA Carte Privilège COFFEA



# Article 1. Principes de la carte « Privilège COFFEA »

- La carte de fidélité « Privilège COFFEA » (la « Carte Privilège COFFEA ») s'inscrit dans le programme de fidélité du réseau COFFEA, géré par la société COFFEA (« COFFEA »), société au capital de 1.000.009 €, dont le siège social est à Saint-Vigor d'Ymonville, Les Alizés III, Parc du Hode, Zone 5, (76430), RCS LE HAVRE B 368.500.815, numéro de TVA intracommunautaire : FR53 368 500 815 Tél. 02.35.13.09.80, e-mail : siege@coffea.fr.
- La Carte Privilège COFFEA est valable dans toutes les boutiques COFFEA participantes (les « Boutique(s) participante(s) »), lesquelles sont recensées sur le site internet www.coffea.fr (le « Site internet »), onglet « nos boutiques » - en cliquant sur « consulter la fiche ». Cette liste peut être modifiée et actualisée à tout moment par COFFEA.
- La Carte Privilège COFFEA permet à son titulaire de cumuler des points pour tout achat effectué dans une Boutique participante. Ces points peuvent ensuite être transformés en remises - dont le montant varie en fonction de l'atteinte de seuils - valables lors des prochains achats effectués dans une Boutique participante.
- Peut adhérer à la Carte Privilège COFFEA, toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la Consommation, c'est à dire agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, artisanale, industrielle ou libérale (ci-après le « Titulaire »). La Carte Privilège COFFEA est strictement personnelle : seul le Titulaire peut récolter des points et convertir ses points en remise.
- La Carte Privilège COFFEA est une carte de fidélité et non une carte de paiement.
- Le présent règlement d'utilisation (le « Règlement ») régit les conditions d'adhésion et d'utilisation de la Carte Privilège COFFEA.
- La Carte Privilège COFFEA pourra faire l'objet d'évolutions, notamment concernant son support, son intitulé, les avantages auxquels elle donne droit, et ses conditions d'évolutions. Le cas échéant, ces évolutions donneront lieu à une modification du Règlement, et COFFEA en informera le Titulaire par e-mail ou courrier au moins deux mois à l'avance. Le Titulaire aura alors la possibilité soit de conserver sa Carte Privilège COFFEA en se conformant au Règlement tel que modifié par COFFEA soit de décider de ne plus bénéficier de la Carte Privilège COFFEA, dans les conditions prévues à l'article 4.1 ci-dessous.



## Article 2. Adhésion à la Carte Privilège COFFEA

#### 2.1. Adhésion

La Carte Privilège COFFEA est gratuite et disponible sur demande dans une Boutique participante ou sur le Site internet, onglet « Carte Privilège », en cliquant sur « j'adhère au programme de fidélité ». Elle est délivrée après que le Titulaire ait communiqué les renseignements demandés – soit en Boutique – soit en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le Site internet. L'adhésion au programme de fidélité « Carte Privilège COFFEA » implique l'adhésion au présent Règlement par son Titulaire. Une fois l'adhésion validée, le Titulaire recevra un e-mail de bienvenue sur l'adresse e-mail renseignée lors de son adhésion à partir duquel il pourra consulter le présent Règlement.

#### 2.2. Informations collectées

- Certaines informations, signalées par une astérisque (\*), devront obligatoirement être renseignées dans le formulaire d'adhésion du Site internet ou communiquées en Boutique pour l'obtention de la Carte Privilège COFFEA. Les autres informations contenues dans le formulaire d'adhésion sont facultatives et ne conditionnent pas l'obtention de Carte Privilège COFFEA mais permettent d'adapter les avantages proposés aux besoins du Titulaire en fonction de son profil, dans les conditions prévues à l'article 2.3. du présent article.
- A chaque utilisation de la Carte Privilège COFFEA par le Titulaire lors de son passage à la caisse des Boutiques participantes, des informations relatives à ses achats, notamment leur date, détail, montant, nature seront recueillies.

#### 2.3. Protection des données personnelles

- Lors de l'adhésion et de l'utilisation du programme de fidélité Coffea "Carte Privilège", les données suivantes peuvent être collectées : Prénom, Nom, date de naissance, Adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone.
- Les informations collectées font l'objet d'un traitement par les services de COFFEA, destiné à
  - prendre en considéréation les adhésions et gérer le programme de fidélité Coffea "Carte Privilège" – dans cette hypothèse le traitement de vos données à caractère personnel conditionne l'adhésion au programme de fidélité et la délivrance de la Carte Privilège. La non-communication de ces informations entraînera l'impossibilité d'adhérer au programme de fidélité;
  - communiquer aux Titulaires des informations et offres commerciales et promotionnelles COFFEA - étant précisé que ces informations et offres commerciales pourront être personnalisées en fonction de votre localisation dans cette hypothèse nous ne procèderons au traitement des données à caractère personnel du Titulaire qu'avec son consentement exprès sauf à ce



que vous ayez déjà acheté des produits dans une boutique et/ou sur le site internet www.coffea.fr. Le Titulaire pourra, à tout moment, décider de retirer son consentement en cliquant sur le lien prévu à cet effet et/ou en écrivant au Service Consommateurs COFFEA - CS 61003 – 76700 HARFLEUR.

- COFFEA Responsable de Traitement a désigné Claire NICOT, cnicot@coffea.fr, en qualité de Délégué à la Protection des Données.
- Les destinaires de ces données sont les Boutiques participantes exploitées par des sociétés franchisées indépendantes membres du réseau COFFEA.
- COFFEA pourra également sous traiter l'envoi des informations et offres commerciales et promotionnelles COFFEA et/ou l'exploitation et la maintenance du site Internet www.coffea.fr.
- <u>Vos données à caractère personnel et celles des destinataires ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne.</u>
- COFFEA s'engage à ne conserver les données collectées que pour une durée nécessaire à la finalité du traitement :
  - les données collectées lors de l'adhésion au programme fidélité "Carte Privilège" seront conservées pour la durée de la participation par l'adhérent au programme fidélité;
  - les données collectées si le Titulaire a accepté de recevoir des informations et offres commerciales et promotionnelles COFFEA, seront conservées pour une durée ne dépassant pas trois années après la date du dernier achat et/ou échange.
- A l'expiration des durées mentionnées au (a) et (b) ci-avant, COFFEA supprimera les données concernées.
- Conformément à la règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (découlant à compter du 25 mai 2018 du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles), vous disposez :
  - o d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données à caractère personnel,
  - o d'un droit à la limitation du traitement de vos données,
  - o d'un droit d'opposition au traitement de vos données,
  - d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données postmortem,
  - o d'un droit de vous opposer à la réalisation de mesures de profilage,

que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'adresse <u>: service-conso@coffea.fr ou</u> en écrivant au Service Consommateurs :

3



COFFEA – CS 61003 – 76700 HARFLEUR Tel: 02.35.13.09.90 avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité).

 Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ("CNIL").

# Article 3. Attribution des points et privilèges

#### 3.1. Obtention des points

Le Titulaire de la Carte Privilège COFFEA peut cumuler des points dans les cas suivants :

<u>Lors d'achats en Boutiques participantes</u> : selon le barème suivant : 1 euro dépensé donne droit à un point fidélité crédité — hors achats effectués sur le Site internet. COFFEA se réservant le droit de compléter ou modifier à tout moment la liste des exclusions. Le Titulaire sera informé des éventuelles autres exclusions directement dans les Boutiques participantes.

- Lors d'animations commerciales : le Titulaire peut cumuler des points lors d'animations commerciales proposées ponctuellement dans les Boutiques participantes. Le cas échéant, les conditions de ces animations sont mentionnées pendant toute la durée de l'animation commerciale concernée dans les Boutiques participantes concernées.
- Lors d'occasions exceptionnelles: Des points supplémentaires pourront être attribués au Titulaire - sans obligation d'achat - en certaines occasions exceptionnelles (comme par exemple: l'anniversaire du Titulaire s'il a communiqué sa date de naissance lors de son adhésion à la Carte Privilège COFFEA, ou encore lors de la première utilisation de la Carte Privilège COFFEA).

## 3.2. Consultation des points

• Le Titulaire peut, à tout moment, prendre connaissance du solde des points cumulés dans les Boutiques participantes. Ce solde est actualisé après chaque achat.

4



## 3.3. Grille de correspondance des points et de la remise de fidélité accordée

Nombre de points cumulés	Montant des remises en euros accordées en contrepartie
80	4
120	6
160	8
200	10
250	12,5
300	15
400	20
500	25
750	37,5
1000	50
1250	62,5
1500	75
1750	87,5
2000	100
2250	112,5
2500	125

- Chaque Titulaire peut cumuler un maximum de 2500 points. Si ce seuil maximum est atteint aucun point ne pourra plus être attribué tant que le Titulaire n'a pas utilisé ses points afin de faire baisser le nombre de points cumulés.
- La remise consentie en contrepartie des points cumulés est à valoir sur tout achat d'une valeur au moins égale à la valeur de la remise, réalisé dans les Boutiques participantes et dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.
- Les points cumulés n'ont pas de date limite de validité.

## 3.4. Déductions des points

En cas de retour d'un produit donnant droit à des points, les points correspondant à l'achat ainsi retourné seront débités du compte-points du Titulaire. Il en est de même en cas d'échange d'un produit donnant droit à des points contre un produit ne donnant pas droit à des points.

En cas d'échange d'un produit ne donnant pas droit à des points contre un produit donnant droit à des points, les points correspondants au produit échangé sont crédités du compte-points du Titulaire.



# Article 4. Conditions d'utilisation des points et de la Carte Privilège COFFEA

#### 4.1. Durée de validité - résiliation

- La Carte Privilège COFFEA est valable pour une durée indéterminée.
- Dans le cas où le Titulaire ne souhaiterait plus en bénéficier, il pourra en informer COFFEA par courrier ou e-mail (coordonnées à l'article 1 ci-dessus), et sera tenu de restituer sa Carte Privilège COFFEA dans une Boutique participante. Le cas échéant, COFFEA désactivera la Carte Privilège COFFEA du Titulaire à compter de la réception de la notification envoyée par le Titulaire à l'effet de cesser de bénéficier de sa Carte Privilège COFFEA, et procèdera à la suppression des données relatives au Titulaire concerné.
- De son côté, COFFEA pourra cesser de permettre à une personne d'utiliser la Carte Privilège COFFEA qui lui a été attribuée si cette dernière ne respecte pas les termes et obligations découlant du présent Règlement. Le cas échéant, COFFEA notifiera sa décision par courrier ou e-mail et procèdera à la désactivation de la Carte Privilège COFFEA de la personne concernée.
- COFFEA pourra supprimer le programme de fidélité « Carte Privilège COFFEA », à condition d'en informer le Titulaire à l'avance par courrier ou e-mail. Dans cette hypothèse, les points acquis par le Titulaire pourront être utilisés pendant un délai de deux mois à compter de la cessation du programme de fidélité. A défaut d'utilisation, ils seront définitivement perdus, et le Titulaire ne pourra prétendre à aucune restitution ou indemnisation.

#### 4.2. Information sur le nombre de points cumulés

 Une fois par trimestre, ou dès lors qu'il atteint un nouveau seuil, le Titulaire sera informé en Boutique participante du nombre de points cumulés sur sa Carte Privilège COFFEA.

#### 4.3. Conversion des points

- En cas d'atteinte d'un seuil donnant droit à une remise (voir §3.3 ci-dessus), la remise est valable sur le prochain achat dans l'une des Boutiques participantes et sur présentation de la Carte Privilège COFFEA du Titulaire. La remise est utilisable en une seule fois et pour un montant d'achat d'une valeur au moins égale à la valeur de la remise.
- Le Titulaire est libre de choisir s'il souhaite bénéficier de la remise ou attendre d'atteindre un seuil supérieur.
- A chaque remise accordée, les éventuels points cumulés au-delà du seuil atteint, restent au crédit de la Carte Privilège COFFEA et se cumuleront avec les points à venir du Titulaire.

6



 Les points et les remises ne peuvent être ni cédés à des tiers, ni échangés contre des espèces.

## Article 5. Dysfonctionnement, perte ou vol de la Carte Privilège COFFEA

- COFFEA ne pourra être tenue pour responsable des conséquences, directes ou indirectes, des anomalies éventuelles et dysfonctionnements de la Carte Privilège COFFEA occasionnés par de mauvaises conditions de conservation chez le Titulaire. Elle fera néanmoins tout son possible pour permettre au Titulaire de conserver le bénéfice de son cumul de points fidélité acquis, au besoin en délivrant une Carte Privilège COFFEA de remplacement au Titulaire.
- La perte ou de vol de la Carte Privilège COFFEA devra faire l'objet d'une déclaration par le Titulaire sans délai qui devra remplir une demande de renouvellement dans la Boutique participante de son choix ou contacter le Service client COFFEA par téléphone ou par mail (coordonnées à l'article 1 ci-dessus). Le cas échéant, une nouvelle Carte Privilège COFFEA sera remise en Boutique participante ou expédiée au domicile du Titulaire dans les meilleurs délais, et la carte perdue ou volée sera désactivée. Les points inscrits sur la nouvelle Carte Privilège COFFEA seront ceux présents à la date de la déclaration de perte ou de vol.
- COFFEA ne pourra pas être tenue pour responsable des points utilisés avant la date de la déclaration de perte ou de vol du Titulaire, et n'aura donc pas l'obligation de restituer ces points au Titulaire concerné.

## **Article 6. Litige**

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations.

En cas de litige, le Titulaire effectuera ses réclamations auprès du service client COFFEA : Service Consommateurs COFFEA – CS 61003 – 76700 HARFLEUR Tel : 02.35.13.09.90 ou par email à l'adresse suivante : <a href="mailto:service-conso@coffea.fr">service-conso@coffea.fr</a>

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le Titulaire dispose de la possibilité de faire appel à un Médiateur de la consommation, dans les conditions prévues aux articles L.611-1 et suivants du Code de la Consommation.

A ce titre, le Titulaire est informé de ce que Coffea a choisi Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris 01 49 70 15 93 contact@medicys.fr / https://conso.medicys.fr/



Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non-exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.